

# Score SIAPS – Notice

## Généralités

Ce score a vocation à quantifier l'implication des candidats dans le champ de la pédagogie. Il ignore volontairement les champs « recherche » et « soins » des dossiers des candidats. Ces autres champs seront défendus par les candidats à travers leurs dossiers. L'enseignement au lit du malade, au bloc opératoire ou sur plateau technique est de fait exclu du score. Seuls les enseignements à la faculté de médecine (ou dans certains instituts explicités) sont pris en compte. Si vous enseignez en odontologie ou pharmacie, répondez comme s'il s'agissait de la faculté de médecine.

Vos implications pédagogiques ne sont pas toutes prises en compte (exemple : préparation de support d'enseignement dirigé, cours dans d'autres organismes, formation continue non médicale) : comme tout score, SIAPS ne peut pas tout recenser, mais le score total reflètera néanmoins globalement votre implication pédagogique.

Etant construit sur 10 ans, comme le score SIGAPS, le score SIAPS ignore les activités anciennes de plus de 10 ans et est plus faible pour les carrières débutantes.

Dans chaque case, saisissez un nombre positif ou nul. Lisez systématiquement cette notice, elle contient des éléments non-évidents mais indispensables au remplissage du tableau. Les indications du type « Le score comptera... » signifient que le calcul sera réalisé par la feuille de calcul, ce n'est pas à vous de modifier votre saisie.

S'il vous semble que des éléments essentiels ont pu être oubliés (notamment s'ils ne figurent ni dans les listes d'exclusion ni dans celles d'inclusion), ou si le calcul appliqué ne vous semble pas cohérent entre la notice et la feuille de calcul, vous pouvez nous en faire part par écrit ([emmanuel.chazard@univ-lille2.fr](mailto:emmanuel.chazard@univ-lille2.fr)).

Le score doit être validé par le Doyen de la Faculté.

# Score SIAPS – Notice

## Section « [1] Charges d'enseignement »

### [1a] PACES : nb d'heures de cours magistraux

Inclut :

- Les cours magistraux en amphithéâtre, en PACES.
- Compter également chaque répétition d'un même cours.

Exclut :

- Les enseignements dirigés de PACES
- L'enregistrement de cours vidéo

Calcul :

- Saisissez le nombre d'heures de cours exact
- Le score comptera 2 points par heure

### [1b] MED2 à MED6 : nb d'heures de cours magistraux

Inclut :

- Les cours magistraux en amphithéâtre, en deuxième à sixième année de médecine.
- Compter également chaque répétition d'un même cours.

Exclut :

- Les enseignements dirigés ou pratiques, les enseignements optionnels, les centres de simulation
- Les cours de master 1 et 2, DU et DIU

Calcul :

- Saisissez le nombre d'heures de cours exact
- Le score comptera 1 point par heure

### [1c] PACES à MED6 : nb d'heures d'ED

Inclut :

- Les enseignements dirigés ou classes inversées de première à sixième année
- Les enseignements optionnels (y compris magistraux) de première à sixième année

Exclut :

- Le troisième cycle
- Les conférences de préparation à l'ECN
- Les travaux pratiques
- Les heures en centre de simulation
- Les autres formations (masters, paramédicaux, sages-femmes, DU, DIU...)
- La préparation de ces séances si elles sont réalisées par d'autres personnes
- L'enseignement au lit du malade, au bloc opératoire ou sur plateau technique

Calcul :

- Saisissez le nombre d'heures de cours exact
- Le score comptera 1 point par heure

# Score SIAPS – Notice

## [1d] PACES à MED6 : nb d'heures de TP

Inclut :

- Les travaux pratiques de première à sixième année

Exclut :

- Les heures en centre de simulation
- Les autres formations (troisième cycle, masters, paramédicaux, sages-femmes, DU, DIU...)
- La préparation de ces séances si elles sont réalisées par d'autres personnes
- L'enseignement au lit du malade, au bloc opératoire ou sur plateau technique

Calcul :

- Saisissez le nombre d'heures de cours exact
- Le score comptera 0,5 point par heure

## [1e] MED2 à MED6 : nb d'heures en centre de simulation

Inclut :

- Les heures réalisées en centre de simulation, comme PRESAGE à Lille, en premier, deuxième ou troisième cycle

Exclut :

- Les autres formes d'enseignement
- La préparation de ces séances si elles sont réalisées par d'autres personnes
- L'enseignement au lit du malade, au bloc opératoire ou sur plateau technique

Calcul :

- Saisissez le nombre d'heures de cours exact
- Le score comptera 1 point par heure

## [1f] Conférences d'internat au sein de la Faculté de médecine : nombre de conférences

Inclut :

- Les conférences de préparation à l'ECN (ou anciennement au concours de l'internat) réalisées dans la faculté
- Compter également les répétitions d'une même conférence

Exclut :

- Les conférences réalisées dans d'autres institutions, qu'elles soient privées ou publiques.
- La préparation de ces séances si elles sont réalisées par d'autres personnes
- Les autres formes d'enseignement

Calcul :

- ATTENTION : Saisissez le nombre de conférences et non le nombre d'heures
- Le score comptera 2 points par conférence, quelle que soit sa durée.

# Score SIAPS – Notice

## [1g] 3° cycle et autres formations médicales (DES, DESC, DU, DIU) : nb d'heures de cours

Inclut :

- Les heures de cours magistraux ou d'enseignements dirigés, toutes confondues, réalisées en DES, DESC, DU, DU ou toute autre formation médicale de troisième cycle ou continue.

Exclut :

- L'enseignement au lit du malade, au bloc opératoire ou sur plateau technique
- La préparation de ces séances si elles sont réalisées par d'autres personnes
- La formation continue non médicale et non-soignante
- Les thèses d'université
- Les stages de DU ou masters

Calcul :

- Saisissez le nombre d'heures de cours exact
- Le score comptera 1 point par heure

## [1h] Masters, thèses d'université : nb d'heures de cours

Inclut :

- Les heures de cours magistraux ou d'enseignements dirigés, toutes confondues, réalisées en master 1, master 2, ou thèse d'université.
- Les dispositifs équivalents existant autrefois (MSBM, DPRBM, certificats, etc.)

Exclut :

- Les thèses de médecine, DES et DESC
- La formation continue
- Les DU et DIU
- Les stages de DU ou masters

Calcul :

- Saisissez le nombre d'heures de cours exact
- Le score comptera 1 point par heure

## [1i] Formations paramédicales facultaires : nb d'heures de cours

Inclut :

- Les heures de cours magistraux et enseignements dirigés réalisées pour les formations paramédicales internes à la faculté de médecine : orthoptie, orthophonie, audioprothésiste

Exclut :

- Les autres formations paramédicales, même si elles sont supervisées par la faculté (exemple : IFSI) ou en convention avec l'université (exemple : psychomotricité)

Calcul :

- Saisissez le nombre d'heures de cours exact
- Le score comptera 1 point par heure

# Score SIAPS – Notice

## [1j] Maïeutique : nb d'heures de cours

Inclut :

- Les heures de cours magistraux et enseignements dirigés réalisées pour les formations de maïeutique à la faculté de médecine.

Calcul :

- Saisissez le nombre d'heures de cours exact
- Le score comptera 0,5 point par heure

## [1k] Formations paramédicales extra-facultaires : nb d'heures de cours

Inclut :

- Les heures de cours magistraux et enseignements dirigés réalisées pour les formations paramédicales externes à la faculté de médecine : infirmières, IADE, kinésithérapie, psychomotricité, manipulateurs radio, kinésithérapie, etc.

Exclut :

- orthoptie, orthophonie, audioprothésiste

Calcul :

- Saisissez le nombre d'heures de cours exact
- Le score comptera 0,5 point par heure

## Section « [2] Formation pédagogique »

### [2a] Possession d'un DU ou DIU de pédagogie, ou équivalent (1=oui)

Inclut :

- Les DU ou DIU de pédagogie
- Equivalent : labellisation à la pédagogie (Marseille)

Exclut :

- Les autres formes de formation
- Les formations que vous avez suivies mais pour lesquelles le diplôme final n'a pas été délivré.

Calcul :

- saisissez « 1 » lorsque vous avez validé une telle formation une année donnée, « 0 » les autres années.
- Le score comptera 20 points pour les titulaires d'une telle formation, quel que soit le nombre de formations différentes.

### [2b] Nombre de journées de formation en pédagogie

Inclut :

- Les journées de formation dispensées par la Faculté
- Les congrès dédiés à la pédagogie

Exclut :

- Les autres formations, notamment les DU ou masters.

Calcul :

- Saisissez le nombre de journées chaque année.
- Le score comptera 1 point par journée, avec un maximum d'un point par an.

# Score SIAPS – Notice

## [2c] Titulaire de la certification SIDES (1=oui)

Inclut :

- La certification SIDES officielle

Exclut :

- Toute formation à SIDES qui ne se conclurait pas par la certification officielle

Calcul :

- saisissez « 1 » chaque année où vous êtes certifié
- Le score comptera 3 points pour une personne certifiée au moins une fois dans les 10 ans, et 0 dans les autres cas.

## Section « [3] Activités pédagogiques et services rendus »

### [3a] Production pédagogique numérique, TICE : nb d'heures de cours (hors mise à jour)

Inclut :

- La production de e-learning correspondant à une vidéo ou un diaporama commenté par une voix, pour la première fois. Comptez la durée d'une seule diffusion complète (si une séance d'une heure est répétée 30 fois sans enseignant, comptez 1 et non 30).
- Des formes de lourdeur équivalente pourront être acceptées sur justification précise

Exclut :

- La mise à jour d'un cours de e-learning existant
- La création ou la maintenance d'une plateforme d'e-learning, comme un cours sur Moodle ou Claroline
- La création ou la diffusion de supports d'enseignement dirigé ou de travaux pratiques utilisés par les enseignants en séance
- Le nombre d'heures qu'il aurait fallu en présentiel pour diffuser le même enseignement

Calcul :

- Saisissez le nombre d'heures de cours exact
- Le score comptera 3 points par heure

### [3b] Publications en pédagogie ou didactique (nombre)

Inclut :

- Les publications référencées PUBMED, SCOPUS ou EMBASE, en Français ou en Anglais, portant exclusivement sur la pédagogie.

Exclut :

- Les publications essentiellement scientifiques évoquant l'enseignement.

Calcul :

- Saisissez le nombre de publication
- Le score comptera 2 points par publication

# Score SIAPS – Notice

## [3c] Participation à la rédaction d'un polycopié national ou livre (nombre, hors mise à jour)

Inclut :

- La rédaction d'au moins un chapitre de polycopié national pour la première fois
- La rédaction d'au moins un chapitre de livre porté par la discipline, c'est-à-dire soutenu par une société savante ou d'enseignants, et dont les auteurs sont plusieurs professeurs de villes différentes.

Exclut :

- La relecture ou correction
- La rédaction d'une petite partie de chapitre
- Toute contribution vous faisant apparaître dans les remerciements et non comme co-auteur officiel
- Les mises à jour (par exemple annuelles) d'un même polycopié, les rééditions d'un même livre
- Les polycopiés publiés par des officines privées à destination de leurs clients

Calcul :

- Saisissez le nombre de documents différents (et non de chapitres) chaque année, en excluant les mises à jour. La saisie d'un total supérieur à 1 devra être justifiée clairement.
- Le score comptera 10 points par ouvrage.

## [3d] Participation à une commission pédagogique de la Faculté (nombre) ou à une commission pédagogique nationale

Inclut :

- Le fait de porter le titre de vice-doyen, ou d'assesseur dédié à une ou plusieurs années de formation
- La responsabilité d'un bureau des examens
- La participation à une commission permanente de pédagogie
- Les mandats en CFVU, commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique (ou anciennement en CEVU, conseil des études et de la vie universitaire)
- Les mandats en conseil de faculté
- Commission nationale : CNU, CNCI

Exclut :

- Les missions ou participations moins formelles
- Les commissions temporaires
- Les autres conseils académiques, qui ne sont pas directement liés à la pédagogie
- Le statut de membre invité aux conseils ci-dessus

Calcul :

- Saisissez le nombre de conseils ou titres chaque année (un mandat en CFVU de 4 ans permettra de répondre « 1 » cinq années d'affilée si le mandat débute en milieu d'année)
- Le score comptera 10 points par implication et par an

# Score SIAPS – Notice

## [3e] Rédaction de sujets d'examen de fin d'année (1 par dossier ou pour 15 QCM)

Inclut :

- Les préparations de sujet d'examen pour la faculté de médecine (médecine, orthophonie, orthoptie, masters, etc.), première ou deuxième session.

Exclut :

- Les préparations d'annales ou de sujets blancs
- Les préparations de moins de 15 QCM par an
- La centralisation, la correction, la mise en forme et le test de dossiers ou QCM d'autres enseignants
- La préparation de dossiers ou QCM pour des enseignements dirigés ou des conférences
- Les examens réalisés dans d'autres formations
- La correction d'examens quelle que soit leur forme

Calcul :

- Saisissez le nombre de dossiers, ainsi qu'un point par volée complète de 15 QCM (exemple : 0 de 0 à 14, 1 de 15 à 29, etc.), toutes disciplines confondues.
- Le score comptera 2 points par dossier ou par volée complète de 15 QCM.

## [3f] Responsabilité d'UE 1er ou 2ème cycle études médicales (1 par UE)

Inclut :

- Les UE de premier ou deuxième cycle de médecine dont vous êtes officiellement le responsable (votre nom est inscrit dans le livret de la formation)

Exclut :

- Les parties d'enseignement dont vous avez la charge, sans que ce soit une responsabilité d'UE complète
- La coordination de plannings d'enseignement
- La coordination de stages, des ED, des TP, etc.
- Les UE dont vous êtes de fait le coordonnateur, mais pour lesquelles un autre enseignant est officiellement le responsable
- La coordination de DES ou de DESC
- La responsabilité d'UE paramédicale ou en maïeutique
- Les masters, DU, DIU, etc.

Calcul :

- Saisissez le nombre d'UE chaque année
- Le score comptera 10 points par UE

# Score SIAPS – Notice

## [3g] Responsabilité d'autre UE (1 par UE)

Inclut :

- Les UE dont vous êtes officiellement le responsable (votre nom est inscrit dans le livret de la formation) : maïeutique, paramédical, troisième cycle, masters, DU, DIU, etc.
- La coordination de DES ou de DESC

Exclut :

- Les parties d'enseignement dont vous avez la charge, sans que ce soit une responsabilité d'UE complète
- La coordination de plannings d'enseignement
- La coordination de stages, des ED, des TP, etc.
- Les UE dont vous êtes de fait le coordonnateur, mais pour lesquelles un autre enseignant est officiellement le responsable

Calcul :

- Saisissez le nombre d'UE chaque année
- Le score comptera 5 points par UE

## [3h] Contributions ECNi validées (Faculté, SIDES) (1 par dossier ou pour 15 QRM)

Inclut :

- Les dossiers validés par la faculté ou sur SIDES
- Les volées complètes de 15 QRM validées par la faculté ou sur SIDES

Exclut :

- Les dossiers destinés à des ED, TP, conférences, e-learning
- Les examens blancs ou examens de fin d'année ne rentrant pas dans ce cadre

Calcul :

- Saisissez le nombre de dossiers, ou 1 point par volée complète de 15 QRM (0 de 0 à 14, 1 de 15 à 29, etc.)
- Le score comptera 2 points par dossier ou pour 15 QRM

## [3i] Nombre de copies corrigées

Inclut :

- Les copies rédactionnelles corrigées durant les études médicales (PACES, premier et deuxième cycle de médecine)

Exclut :

- Les autres formes d'examens (correction manuelle de QCM, etc.)
- Les autres formations (paramédicales, masters, DU, DIU, troisièmes cycles, etc.)

Calcul :

- Saisissez le nombre de copies
- Le score comptera 1 point pour 50 copies, avec au maximum 100 copies par an.